

COMMUNE DE LORIGNE
COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 24 JUILLET 2019 à 20 HEURES

Présents : Laëtitia COURTIOUX. Michel POUPARD. Isabelle MACAUD. Laurent BONNIN. Mauricette BERNARD. Julien VIDARD.

Absents excusés : Dominique BERNARD. Stéphane CORNUAUD (pouvoir donné Michel Poupard) Philippe GAILLARD (pouvoir donné à Julien Vidard). Margaret JOYCE (pouvoir donné à Laëtitia Courtioux)

Secrétaire de séance : Isabelle MACAUD.

Décisions du Conseil Municipal :

- 1) **Bilan moral et financier du 14 juillet :** La journée s'est déroulée dans une bonne ambiance, le repas et l'animation ont été appréciés. Les dépenses s'élèvent à 3665.75 € pour 1983 € de recettes. Il reste 1682.72 € à la charge de la commune.
- 2) **Travaux au cimetière :** 2 devis ont été étudiés pour la réalisation du crépi sur le mur du cimetière (côté parking et dans l'angle du columbarium), l'entreprise SARL BRE de Theil Rabier pour 3026.15 € TTC et La Boîte à Bâtir pour 5803.32 € TTC. Le conseil retient l'offre de la SARL BRE.
- 3) **Devis SMAEP4B :** Le conseil accepte le devis du Syndicat d'eau SMAEBP pour le remplacement du poteau incendie à Courtane, pour un montant de 1956 € TTC.
- 4) **Matériel informatique à la mairie :** Le conseil accepte le devis de l'entreprise RIC Collectivités pour le changement du matériel informatique à la mairie, pour un montant de 1430 € HT, ainsi que le devis de la société JVS pour le transfert des données avec un montant de 355 € HT pour une intervention sur site.

5) **Mise en réseau des bibliothèques** : Le conseil valide la proposition évoquée lors des dernières réunions entre les communes du réseau Cœur de Lecture et la MDDS, à savoir la mise en place d'une navette avec un chauffeur pour faire la liaison entre les bibliothèques adhérentes. Les "abonnés" pourraient ainsi, dès le début 2020 réserver sur un portail en ligne les documents dans toutes les bibliothèques du réseau et venir le chercher où bon leur semblera. Tout ceci a bien entendu un coût qui sera supporté par la commune et par une légère augmentation des tarifs. Ainsi au 1er janvier 2020, le conseil a fait le choix d'ouvrir à tous les abonnés de la bibliothèque ce nouveau service et le tarif sera :

- 4€/an pour les hors commune
- 3€/an pour les habitants de Lorigné
- et gratuit pour les enfants et les bénévoles.

Le conseil autorise Mme le Maire à signer la convention entre les communes concernées.

6) **SMAEP4B** : Le conseil approuve les comptes 2018 concernant la production et la distribution d'eau potable par le SMAEP4B. Le conseil refuse la modification des statuts proposée par le syndicat.

7) **SIEDS** : le conseil approuve la modification des statuts.

8) **Numérotation d'immeubles bâtis** : A la demande du propriétaire, le conseil a fixé la numérotation des biens AB 112 et AB 118 comme suit : AB 112, 8 bis Rue Victorin Patrier, et AB 118, 1 Rue des Lys.

Fait à Lorigné, le 29.07.2019

Laëtitia Courtioux
Maire de Lorigné

